

Les bibliothèques de professeurs comme témoignages de leur culture et de leurs méthodes de travail
(France, XIII^e–XV^e siècles)

VON JACQUES VERGER

Dans les sociétés de la fin du Moyen Âge, les docteurs se situaient évidemment au sommet de la hiérarchie des gens de savoir¹). Tous n'enseignaient pas, encore que tous aient eu théoriquement aptitude et vocation à le faire, mais au total un assez grand nombre ont dû, au moins brièvement, être *actu regentes* et le fait d'être ou d'avoir été *professor* ajoutait sans doute quelque chose, du moins de leur propre point de vue, à leur prestige social et intellectuel. Ce prestige reposait avant tout sur l'idée que le docteur et *a fortiori* le professeur étaient parvenus, dans leur domaine, à la parfaite possession du savoir, à la maîtrise absolue de leur discipline, de son contenu, de ses méthodes et de ses exigences éthiques. Si la notion d'aptitude à la recherche, de capacité à progresser encore et à faire avancer la science n'était pas totalement ignorée au Moyen Âge, elle n'était pas un élément décisif de « l'auréole du docteur », qui renvoyait plutôt à une image statique de la connaissance²).

De cette perfection aboutie du savoir, le docteur, dans son existence quotidienne, affichait les signes à la fois symboliques et réels.

Le premier était évidemment le diplôme lui-même, conféré à l'issue d'une cérémonie fastueuse, confirmé par la remise d'un acte écrit authentique, désormais intégré, de ma-

1) En raison à la fois des limites imparties à cette communication et de celles de mes compétences personnelles, j'ai borné la présente étude aux bibliothèques des professeurs des universités françaises entre le XIII^e et le XV^e siècle. La situation n'était sans doute pas totalement différente ailleurs mais, en l'absence de travaux parallèles à celui-ci, il est évidemment exclu de généraliser telles quelles les observations ci-dessous pour l'ensemble de l'Occident du temps.

2) Sur la figure du professeur à la fin du Moyen Âge, voir Jacques VERGER, *Les professeurs des universités françaises à la fin du Moyen Âge*, in: *Intellectuels français, intellectuels hongrois. XIII^e–XX^e siècles*, éd. par J. Le Goff et B. Köpeczi, Budapest-Paris, 1985, p. 23–39 (réimpr. in: Jacques VERGER, *Les universités françaises au Moyen Âge (Education & Society in the Middle Ages and Renaissance 7)*, Leiden, 1995, p. 174–198). Voir aussi Thierry KOUAMÉ et Laurent TOURNIER, *L'honneur des docteurs. Statut social et identité professionnelle chez les universitaires parisiens à la fin du Moyen Âge*, in: *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* 71 (1998), p. 13–36.

nière quasi systématique, à la dénomination individuelle³). Par la suite, dans la vie de tous les jours, le vêtement, l'*habitus*, le mode de vie proclamaient ostensiblement la dignité du docteur, son appartenance aux élites, ses aptitudes spécifiques. Ces apparences extérieures n'étaient elles-mêmes que la manifestation matérielle du statut du docteur, fait à la fois d'honorabilité revendiquée et de privilèges juridiques et droits de préséances âprement défendus.

Tout en étant fortement intégré dans les élites sociales de son temps, souvent aux confins de la noblesse, le docteur avait aussi son champ d'activité et ses compétences propres⁴. L'enseignement en constituait évidemment le noyau originel, mais le contrôle des institutions universitaires, la certification des nouveaux gradués, la censure et l'expertise, le *consilium* en faisaient aussi partie intrinsèque.

Dans l'exercice de ces activités que l'on devrait dire plutôt statutaires que professionnelles, la possession et l'usage de livres étaient un élément non seulement indispensable mais, en quelque sorte, obligatoire, garantie nécessaire de la validité des actes accomplis et des paroles prononcées, élément constitutif du *status* et de l'*honor* magistral. Les livres étaient les véritables armes de ce *miles inermis* qu'était le docteur⁵. Le livre était d'ailleurs aux derniers siècles du Moyen Âge l'objet d'un respect quasi général. Les ordres mendiants avaient complètement abandonné les vieilles critiques monastiques (« on apprend plus dans les bois que dans les livres »)⁶ et les humanistes n'avaient pas encore lancé leurs diatribes contre le caractère livresque et pédantesque de la culture universitaire médiévale⁷.

De ce rôle essentiel du livre au fondement même de leur autorité morale et de leur éminente position sociale et politique, les universitaires médiévaux étaient donc parfaitement conscients⁸. Le livre figurait d'ailleurs souvent sur les sceaux universitaires et

3) Sur les rituels du doctorat, voir Jacques VERGER, *Examen privatum, examen publicum*. Aux origines médiévales de la thèse, in: Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne 12 (1993), p. 15–43.

4) Cf. Jacques VERGER, *Les gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*, Paris 1997, p. 107–182.

5) Selon la formule du juriste orléanais du XIII^e siècle Jacques de Révigny (cité dans Verger, *Les gens de savoir* [voir note 4], p. 214).

6) Sur l'anti-intellectualisme monastique, voir Stephen C. FERROULO, *The Origins of the University. The Schools of Paris and their Critics, 1100–1215*, Stanford 1985, p. 47–92.

7) Déjà Pétrarque se moquait de Richard de Bury qui refusait de répondre à une question « avant d'être retourné chez lui consulter ses livres, dont personne ne possédait un plus grand nombre », Pétrarque, *Lettres familières*, I, Paris 2002, p. 242. Quant à Rabelais, dans son *Pantagruel*, il fera du catalogue ridicule de la bibliothèque de Saint-Victor un des morceaux de bravoure de ses attaques contre l'université de Paris, Rabelais, *Œuvres complètes*, éd. G. DEMERSON, Paris 1995, p. 338–346.

8) En de rares occurrences, des mouvements populaires ont d'ailleurs pu, de manière significative, détruire des bibliothèques universitaires; ainsi à Montpellier, en 1494, la foule en colère contre les étudiants pilla les maisons de plusieurs régents en médecine, envahit les collèges, « prindrent et ravirent ... les livres de la librairie d'icelle université [de médecine] », Marcel FOURNIER, *Les statuts et privilèges des universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789*, II, Paris 1891, p. 273.

faisait partie des insignes doctoraux qui étaient solennellement remis au lauréat au moment de son *principium*⁹⁾. Et, de manière tout aussi symbolique – même si cela avait également, bien sûr, des implications financières réelles –, lorsqu'à la fin du Moyen Âge, les docteurs eurent de plus en plus de peine à se soustraire, malgré leur qualité « cléricale », à certains impôts municipaux ou royaux, ils insistèrent pour qu'au moins leurs livres ne fussent pas pris en compte dans l'évaluation de leur fortune mobilière et échappassent donc à la taxation, car ils étaient comme le signe visible de leur engagement au service de l'Église, du prince et de la société¹⁰⁾.

Les universitaires n'étaient certes pas les seuls à posséder des livres. Il faut cependant rappeler qu'au moins dans un pays comme la France, en dehors des établissements ecclésiastiques et, à partir du XIV^e siècle, des princes, les collèges et les facultés d'une part, les maîtres et les étudiants d'autre part, ainsi, plus largement, que les gradués issus des universités (chanoines, évêques, juristes, médecins), ont été les principaux, sinon les seuls, possesseurs de livres¹¹⁾. À la différence de l'Italie, les bibliothèques n'apparaissent ici dans les demeures de la petite et moyenne noblesse laïque que tardivement et timidement; sauf exceptions, les populations urbaines n'étaient pas mieux loties, même quand il s'agissait de riches familles marchandes. Le livre était donc bien, pour les universitaires, un élément de distinction sociale.

De surcroît, pour les docteurs beaucoup plus que pour d'autres catégories de possesseurs ou de collectionneurs de manuscrits, le livre n'était pas seulement objet d'ostentation et de thésaurisation. Il était aussi instrument de travail, objet d'usage courant et de fréquentation familière, dont il était essentiel qu'il fut facilement accessible et commodément consultable¹²⁾.

9) Cf. Astrik L. GABRIEL, *The Significance of the Book in Mediaeval University Coats of Arms*, in: *Medieval and Renaissance Studies*, ed. by O. B. HARDISON jr., Chapel Hill 1966, p. 60–82, réimpr. in: Astrik L. GABRIEL, *Garlandia. Studies in the History of the Mediaeval University*, Notre Dame – Frankfurt a. M., 1969, p. 65–96.

10) Les gloses données par les juristes médiévaux à l'*Authentica Habita* de Frédéric Barberousse étenaient explicitement aux livres des universitaires le bénéfice du privilège impérial et affirmaient qu'ils devaient être à l'abri de toute forme de saisie ou de taxation, cf. Pearl KIBRE, *Scholarly Privileges in the Middle Ages. The Rights, Privileges, and Immunities of Scholars and Universities at Bologna, Padua, Paris, and Oxford*, Londres, 1961, p. 3–17.

11) Comme il ressort des divers chapitres consacrés aux bibliothèques de la fin du Moyen Âge in: *Histoire des Bibliothèques françaises, I, Les bibliothèques médiévales, du VI^e siècle à 1530*, André VERNET éd., Paris, 1989, p. 93–263.

12) Précisons que je n'ai pris en compte dans ce travail que les livres manuscrits, dont l'utilisation était évidemment très spécifique. L'imprimerie est apparue à Paris, on le sait, en 1470, à l'instigation de deux maîtres du collège de Sorbonne, Jean Heynlin et Guillaume Fichet, et les livres imprimés ont commencé à partir de cette date à se diffuser dans les bibliothèques universitaires; ils n'y deviendront cependant majoritaires qu'après 1500, voir Carla BOZZOLO et Ezio ORNATO, *Les bibliothèques entre le manuscrit et l'imprimé*, in: *Les bibliothèques médiévales*, (voir note 11), p. 333–347.

Même si, nous y reviendrons, les sources ne sont pas toujours très loquaces à ce sujet, il est aisé d'imaginer quels pouvaient être pour les docteurs les usages principaux du livre.

Il y avait d'abord ce qu'on pourrait appeler l'usage culturel du livre : on lisait chez soi ou en bibliothèque, de manière généralement solitaire et silencieuse, la plume à la main, pour s'instruire, nourrir sa réflexion, satisfaire sa curiosité, se distraire; information, mémorisation, méditation mais aussi, à l'occasion, plaisir et rêverie définissent alors l'attitude mentale du lecteur; les maîtres, comme les étudiants, devaient se consacrer spécialement à la lecture pendant les jours de congé et, en période de cours, surtout l'après-midi et le soir, autant que l'éclairage le permettait, après les leçons et les disputes. Cette conception de la lecture, appliquée au Moyen Âge, peut sembler anachronique; rien n'autorise cependant, me semble-t-il, à la dénier par principe aux universitaires médiévaux¹³.

Il y avait ensuite l'usage professionnel de la lecture; la double signification bien connue, en latin médiéval, des mots *legere* (« lire » et « enseigner ») et *lectura* ou *lectio* (« lecture » et « leçon ») suffit à en rendre compte¹⁴; le livre pouvait être objet de lecture personnelle, il était aussi non seulement le support, mais la matière même de l'enseignement; enseigner, c'était « lire », autrement dit commenter une « autorité » (livresque), texte universellement vénéré dont tout étudiant devait connaître le contenu et à partir duquel le maître pouvait développer son propre point de vue; certes, l'essor de la « question » a accru considérablement, du XII^e au XIII^e siècle, la marge d'initiative des maîtres et fait reculer la place des « lectures » dans les programmes et les horaires d'études¹⁵; il n'en demeure pas moins que la *lectio*, spécialement sous les espèces solennelles de la *lectio ordinaria*, est restée l'exercice magistral par excellence, celui à la préparation duquel le maître consacrait le plus de soins et qui pouvait s'étaler majestueusement sur plusieurs années¹⁶.

Enfin, le livre pouvait être utilisé comme thesaurus, ouvrage de référence, non plus lu de manière continue pour en appréhender toute la matière dans son déroulement logique, mais consulté de façon ponctuelle pour y trouver une citation, un exemple, une étymologie, etc. destinés eux-mêmes à alimenter un commentaire ou à nourrir l'argumentaire

13) Voir Paul SAENGER, *Silent Reading. Its Impact on Late Medieval Script and Society*, in: *Viator* 13 (1982), p. 367–414, et, du même, *Manières de lire médiévales*, in: *Histoire de l'édition française*, dir. par R. Chartier et H.-J. Martin, I, *Le livre conquérant. Du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle*, 2^e éd., Paris 1989, p. 147–161.

14) Voir Olga WEIJERS, *Terminologie des universités au XIII^e siècle (Lessico intellettuale europeo, XXXIX)*, Rome 1987, p. 291–293, 299–302, 324–329 et *passim*.

15) A priori, l'exercice de la « question disputée » était purement oral; on ne peut cependant exclure que des livres aient été apportés à ces séances; on sait qu'au moins lors de certaines disputes d'examen les candidats pouvaient disposer de livres; et de toute façon, les maîtres recouraient certainement à leur bibliothèque lorsqu'il s'agissait de préparer la « détermination » de la dispute et l'éventuelle mise par écrit de l'ensemble de la question, cf. Olga WEIJERS, *Le maniement du savoir. Pratiques intellectuelles à l'époque des premières universités (XIII^e–XIV^e siècles) (Studia artistarum. Subsidia)*, Turnhout 1996, p. 77–90 et 145–150.

16) WEIJERS, *Le maniement du savoir* (voir note 15), p. 39–52.

d'une dispute ou d'un sermon; il est bien connu que, surtout à partir du XIII^e siècle, se sont multipliés d'une part les annexes et procédés de mise en page (tables, index, rubrications), d'autre part les ouvrages spécialisés (*distinctiones*, répertoires, dictionnaires, concordances, florilèges, etc.) propres à faciliter ce travail de consultation et de recherche documentaire¹⁷⁾.

Ces trois usages – surtout les deux derniers – étaient évidemment assez spécifiques des pratiques d'enseignement et ils ont donc donné au « livre universitaire » sa physionomie codicologique propre, distincte de celle des ouvrages destinés aux bibliothèques monastiques ou aristocratiques, ce qui ne veut pas dire que des « livres universitaires » ne se soient parfois retrouvés dans des bibliothèques auxquelles ils n'étaient pas initialement destinés, et réciproquement.

Rappelons enfin, pour être complet, qu'à ces caractéristiques nées des exigences pédagogiques et des méthodes de travail intellectuel des universitaires sont venues s'ajouter d'autres contraintes plus matérielles de maniabilité et de moindre coût, découlant elles aussi du contexte général de la vie universitaire et qui ont également eu des conséquences importantes (format de poche, sauf pour quelques grandes collections comme les deux *Corpus iuris*, écriture de petit module, nombreuses abréviations, usage précoce du papier, etc.) quant à la présentation des livres utilisés dans ces milieux¹⁸⁾.

L'histoire du livre universitaire est complexe et pose, on le sait, de multiples problèmes. Ceux d'abord de la fabrication, du commerce et des prix : relativement bien connues pour le centre majeur qu'était Paris, ces questions sont étonnamment peu documentées pour les universités provinciales, comme celles du Midi de la France¹⁹⁾. Ceux ensuite, déjà évoqués, du contenu même des manuscrits et de leur présentation. Ceux enfin de l'accès à ces livres pour les diverses composantes de la population universitaire.

En gros, on peut dire qu'il existait trois types de bibliothèques dans les villes universitaires²⁰⁾ :

1. Les bibliothèques collectives et institutionnelles de collèges et de facultés, qui se sont développées à partir du milieu du XIII^e siècle, qui étaient les plus fournies et sont aujourd'hui les mieux connues.

17) Voir Richard H. ROUSE, L'évolution des attitudes envers l'autorité écrite. Le développement des instruments de travail au XIII^e siècle, in: Culture et travail intellectuel dans l'Occident médiéval, éd. par G. HASENOHR et J. LONGÈRE, Paris 1981, p. 115–144, et WEIJERS, Le maniement du savoir (voir note 15), p. 157–185.

18) Voir, de manière générale, La production du livre universitaire au Moyen Âge. Exemplar et pecia, éd. par Louis J. BATAILLON, Bertrand G. GUYOT, Richard H. ROUSE, Paris 1988.

19) Jacques VERGER, Le livre dans les universités du Midi de la France à la fin du Moyen Âge, in: Pratiques de la culture écrite en France au XV^e siècle, éd. par M. ORNATO et N. PONS (FIDEM. Textes et études du Moyen Âge 2), Louvain-la-Neuve 1995, p. 403–420.

20) Voir Marie-Henriette JULLIEN DE POMMEROL, Livres d'étudiants, bibliothèques de collèges et d'universités, in: Les bibliothèques médiévales, VERNET éd. (voir note 11), p. 93–111.

2. Celles qu'on pourrait appeler les bibliothèques « occasionnelles », i.-e. celles des établissements ecclésiastiques traditionnels (monastères, cathédrales), voisins quoique extérieurs à l'université – on pense par exemple à Saint-Victor à Paris²¹); bien que leur accessibilité ait dû être limitée et leurs fonds mal adaptés aux besoins des universitaires, elles pouvaient sans doute rendre certains services.

3. Les bibliothèques privées enfin, autrement dit les bibliothèques personnelles des professeurs et des étudiants, installées dans un meuble à leur domicile et dont ils pouvaient se servir quotidiennement, chez eux ou dans les salles de cours.

Le titre de la présente communication indique qu'elle ambitionne de traiter plus spécialement des bibliothèques des maîtres et des docteurs, mais, en vérité, il est assez difficile d'isoler celles-ci comme objet spécifique d'étude.

Tout d'abord, parce que ces bibliothèques de maîtres et de docteurs étaient évidemment d'anciennes bibliothèques d'étudiants, constituées tout au long du cursus, sans doute avec un soin particulier puisqu'il s'agissait ici d'anciens « bons étudiants » qui avaient été jusqu'au grade supérieur, la possession d'une solide collection de livres ayant précisément dû être un des facteurs de leur réussite²²). Surtout si ces maîtres et docteurs n'ont ensuite effectué qu'une brève régence, ce qui était en particulier le cas de beaucoup de régents ès-arts, ils n'ont guère dû avoir le temps de compléter leur bibliothèque pour lui donner une allure spécifiquement professorale.

Ensuite, parce que, même une fois constituées, ces bibliothèques professorales échappent largement à l'historien. Je ne connais pas, dans les archives françaises, de comptes personnels où un professeur aurait noté ses achats de livres, ni de catalogue en quelque sorte privé qu'il aurait dressé de sa propre collection²³). La constitution même d'une bibliothèque de professeur, la part respective des livres hérités, reçus en dons, retenus comme gages ou dûment achetés, les sacrifices financiers consentis pour cela, son installation matérielle, l'usage quotidien qu'en faisait son possesseur, tout cela nous échappe pour l'essentiel, sauf à travers quelques indices isolés et d'interprétation difficile.

21) On sait que l'abbaye de Saint-Victor, dont l'école avait été si brillante au XII^e siècle, n'a jamais été intégrée à l'université de Paris; mais sa belle bibliothèque était certainement utilisée par les universitaires, cf. Gilbert OUY et Veronika GERZ-VON BÜREN, *Le catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor de Claude de Grandrue*, 1514, Paris 1983.

22) On connaît peu de bibliothèques d'étudiants; aux quelques exemples cités dans JULLIEN DE POMMEROL, *Livres d'étudiants, bibliothèques de collèges* (voir note 20), p. 94, on peut ajouter l'inventaire après décès d'un étudiant d'Avignon établi en 1435 qui mentionne 14 volumes, FOURNIER, *Les statuts et privilèges*, II (voir note 8), p. 411. Globalement, c'est d'environ 10 à 50 volumes que semblent avoir pu disposer au moins certains étudiants aisés et déjà avancés dans leurs études.

23) Il est difficile de dire si la liste de 136 titres dressée en 1408 par Richard de Bazoques correspond à l'inventaire effectif de ses livres ou à une sorte de « bibliothèque idéale » et, de toute façon, simple étudiant en théologie à Paris puis maître d'école en Normandie, Richard de Bazoques ne peut être assimilé à un docteur de l'université, Jeanne BIGNAMI-ODIER et André VERNET, *Les livres de Richard de Bazoques*, in: *Bibliothèque de l'École des Chartes* 110 (1952), p. 124–153.

En fait, nous ne saisissons vraiment les bibliothèques professorales qu'au moment même où elles disparaissent, par vente, donation ou testament²⁴). Or la documentation qui en résulte présente, on le sait, de multiples inconvénients pour l'histoire du livre.²⁵) Comment savoir si les listes de livres dressées à ces occasions sont complètes ? Ou si elles n'ont pas été complétées par quelques éléments adventices ou au contraire amputées de certains volumes, par exemple dans le cas des bibliothèques professorales données à des collèges et qui ont pu faire à l'occasion de ce transfert l'objet de diverses adjonctions, échanges ou retraites²⁶) ? De toute façon, les indications qu'on y trouve sont bien souvent sommaires ou imprécises, ce qui ne permet de déterminer ni l'origine des manuscrits cités, ni leur valeur réelle, ni même souvent leur contenu exact. Enfin, il s'agit généralement, on s'en doute, de documents tardifs, produits vers la fin de l'existence du possesseur; bien souvent, il n'était plus alors professeur *actu regens*, parfois depuis longtemps²⁷). Dès lors, comment distinguer, dans ces inventaires que nous ont livrés en grand nombre les testaments de chanoines, d'évêques, de juges, d'avocats, de médecins maîtres ou docteurs et les cartulaires de collèges, les livres qui s'y trouvaient déjà lorsque leur propriétaire enseignait et ceux qui y sont entrés par la suite; même à supposer que la culture et les goûts des intéressés n'aient pas évolué, il est évident que leurs acquisitions les plus récentes ne répondaient plus nécessairement aux exigences professionnelles d'un métier qu'ils n'exerçaient plus, mais s'expliquent davantage par les activités, les intérêts et les moyens financiers qui étaient désormais les leurs. Quelques bibliothèques de professeurs devenus cardinaux, voire papes, sont des illustrations extrêmes de tels décalages²⁸).

24) Notons d'ailleurs qu'à cette occasion les bibliothèques professorales faisaient souvent retour à des étudiants, fils ou neveux du testateur ou membres du collège qui recevait son legs.

25) Pour une typologie critique d'ensemble des documents relatifs aux bibliothèques médiévales, voir, surtout sur la base d'exemples italiens, Donatella NEBBIAI-DALLA GUARDA, *I Documenti per la storia delle Biblioteche medievali (secoli IX-XV)* (Materiali e ricerche, n. s. 15), Rome 1992.

26) J'ai donné quelques exemples de ces discordances entre bibliothèque du fondateur et bibliothèque du collège fondé par lui dans Jacques VERGER, *Les bibliothèques des universités et collèges du Midi*, in: *Livres et bibliothèques (XIII^e-XV^e siècle)* (Cahiers de Fanjeaux 31), Toulouse 1996, p. 95-130; un cas extrême est celui du collège Saint-Michel d'Avignon qui ne reçut que 9, correspondant aux deux *Corpus iuris*, des 164 livres (parmi lesquels Ovide, Sénèque, Boccace) de son fondateur, le docteur en droit Jean Isnard; les autres furent vendus par les exécuteurs testamentaires, 74, qui n'avaient pas trouvé immédiatement acquéreur, restant cependant en dépôt dans la bibliothèque du collège, FOURNIER, *Les statuts et privilèges II* (voir note 8), p.455-461. Il est donc prudent, quand on n'a que l'inventaire de la bibliothèque du collège, parfois nettement postérieur à la mort du fondateur, de ne pas considérer qu'on a là la composition exacte de la bibliothèque de ce dernier.

27) C'est par ex. le cas d'Arnaud de Verdale, professeur *in utroque iure*, doyen de Saint-Paul de Fenouillet, qui lègue sa belle bibliothèque de 142 volumes au collège qu'il fonde à Toulouse au moment où il devient évêque de Maguelone en 1337, FOURNIER, *Les statuts et privilèges des universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789*, I, Paris 1890, p. 548-551.

28) On sait qu'on a pu repérer au sein de la bibliothèque pontificale, grâce à leurs annotations marginales, quelques-uns (mais certainement pas la totalité) des livres d'étude du pape Pierre Roger/Clé-

Ces difficultés rappelées, essayons cependant d'établir quelques points à peu près sûrs ou, en tout cas, probables.

Le premier est qu'il est difficile d'imaginer, au moins à partir du XIII^e siècle et surtout dans les facultés supérieures, un professeur qui n'aurait possédé aucun livre. Ni les statuts, ni ce que les manuscrits conservés peuvent révéler de la pratique enseignante, ne l'autorisent. Si les textes déplorent parfois qu'il y ait eu des étudiants sans livre²⁹⁾ - et de ce fait fort pénalisés dans leurs études -, aucun, à ma connaissance, ne mentionne de professeur qui se serait trouvé dans cette situation.

Les maîtres avaient en effet besoin de livres pour préparer leurs leçons, « déterminer » les disputes qu'ils avaient organisées, rédiger leurs commentaires s'ils les destinaient à la publication. Lorsqu'il montait en chaire pour « lire », le professeur, comme le montre une iconographie immuable, posait sur le pupitre, ouvert à la bonne page, le livre qu'il se proposait d'étudier³⁰⁾. Sans doute lisait-il effectivement chaque paragraphe -et peut-être même sa glose - avant de le commenter. Le commentaire, en revanche, ne devait être, en théorie au moins, ni lu ni dicté, mais énoncé à un débit normal³¹⁾. De plus en plus d'ailleurs, le développement des commentaires « en forme de questions »³²⁾ a sans doute réduit le recours direct au livre pendant les cours eux-mêmes. Les étudiants, quant à eux, étaient censés posséder également un exemplaire du livre « lu », sur lequel ils pouvaient suivre la leçon magistrale, sans prendre de notes, sauf peut-être pour corriger des erreurs de copie³³⁾. De toute façon, chacun apportait son propre livre, en se faisant éventuellement aider, car les « autorités », surtout les volumes de droit, étaient souvent d'encombrants

ment VI qui avait été dans sa jeunesse étudiant puis maître en théologie à Paris, voir Anneliese MAIER, *Der literarische Nachlass des Petrus Rogerii (Clemens VI) in der Borghesiana*, in: *Ausgehendes Mittelalter, gesammelte Aufsätze zur Geistesgeschichte des 14. Jahrhunderts*, II, Rome 1967, p. 255-315 503-517.

29) En 1386 par ex. un professeur de décret de Paris, Ameilh Du Breuil, déclare qu'il est obligé de « lire à chandelle » [= dicter] ses cours « pour les povres escoliers qui n'ont pas de quoy avoir les docteurs » [= les livres des docteurs] in: *Chartularium Universitatis Parisiensis*, éd. par Heinrich DENIFLE et Émile CHÂTELAIN, t. III, Paris 1894, p. 430.

30) Sur les représentations de la *lectio*, ainsi d'ailleurs que sur tous les aspects de l'iconographie universitaire médiévale, il suffit désormais de renvoyer au livre très complet d'Andrea VON HÜLSEN-ESCH, *Gelehrte im Bild. Repräsentation, Darstellung und Wahrnehmung einer sozialen Gruppe im Mittelalter*, Göttingen 2006.

31) L'interdiction de dicter (*legere ad pennam modo pronunciantium*) ses cours apparaît notamment au XIV^e siècle dans divers statuts des facultés des arts et de décret de Paris, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, éd. par Heinrich DENIFLE et Émile CHÂTELAIN, t. II, Paris 1891, p. 708, et t. III (voir note 29), p. 39 et 642.

32)) Sur le passage, au moins à la faculté des arts de Paris, au milieu du XIII^e siècle, du « commentaire sous forme de *lectiones* » au « commentaire sous forme de *questiones* », voir WEIJERS, *Le maniement du savoir* (voir note 15), p. 42-45.

33) Un statut de 1355 rappelle qu'à la faculté des arts de Paris, comme dans les autres facultés, les régents doivent « prononcer leur cours à la manière des sermons de l'université, comme si personne n'écrivait

in-folios, par un serviteur ou, dans le cas des maîtres, par un bedeau. Les examens étaient, on le sait, essentiellement oraux; cependant, le livre y avait aussi sa place car il s'agissait parfois de commenter un passage tiré au sort, « par ouverture du livre », dans les textes au programme³⁴; les statuts ne disent pas clairement si les livres qui servaient aux examens étaient ceux des maîtres ou ceux des étudiants.

Peut-on, à partir des inventaires subsistants et malgré les difficultés signalées plus haut³⁵, esquisser une sorte de profil moyen d'une bibliothèque professorale ? Celle-ci se composait sans doute, le plus souvent, de quelques dizaines de livres, chiffre qui a sans doute été plutôt en augmentant vers la fin du Moyen Âge³⁶ et qui admettait de nombreuses exceptions : quelques-uns n'allaient pas au-delà du strict minimum - les volumes du *Corpus iuris civilis* ou *canonici* pour certains juristes -, d'autres, quelque peu bibliophiles ou simplement héritiers d'une dynastie professorale où les livres s'accumulaient de génération en génération, dépassaient le seuil critique de la centaine de manuscrits qui

devant eux »; *sic scilicet proferendo ac si nullus scriberet coram eis, secundum quem modum fiunt sermones in universitate*, in: Chartularium Universitatis Parisiensis, III (voir note 29), p. 39.

34) Cette procédure d'examen - et les fraudes auxquelles elle pouvait donner lieu - est décrite en détail dans les statuts de l'université d'Avignon de 1407, FOURNIER, Les statuts et privilèges, II (voir note 8), p. 377.

35) Pratiquement, le présent travail repose sur un échantillonnage d'une cinquantaine de cas qui correspondent le plus souvent à des bibliothèques de collèges constituées elles-mêmes, au moins partiellement, par le legs de bibliothèques professorales. À Paris, on connaît, outre la bibliothèque du collège de Sorbonne qui a recueilli quelques belles bibliothèques de maîtres, tels Robert de Sorbon, Robert de Douai, Gérard d'Abbeville, etc, cf. Richard H. ROUSE, The Early Library of the Sorbonne, in: Scriptorium, 21 (1967), p. 42-71 et 227-251, les bibliothèques d'environ 35 « petits collèges » séculiers sur lesquelles on peut se rapporter, en attendant la publication de la thèse encore inédite de Karine REIBMEISTER-KLEIN sur les livres des petits collèges parisiens, soutenue en 2005 à l'université de Paris I/Panthéon-Sorbonne, aux travaux anciens d'Alfred FRANKLIN, Les anciennes bibliothèques de Paris, 3 t., Paris 1867-1873, et Elisabeth PELLEGRIN, Bibliothèques retrouvées. Manuscrits, bibliothèques et bibliophiles du Moyen Âge et de la Renaissance. Recueil d'étude publiées de 1938 à 1985, Paris 1988. Pour les universités du Midi, voir Marcel FOURNIER, Les bibliothèques des collèges de l'université de Toulouse. Étude sur les moyens de travail mis à la disposition des étudiants au Moyen Âge, in: Bibliothèque de l'École des Chartes 51 (1890), p. 443-476, et, du même auteur, La bibliothèque de l'université et des collèges d'Avignon pour les étudiants en droit, in: Nouvelle revue historique de droit français et étranger 15 (1891), p. 76-112; Marie-Henriette JULLIEN DE POMMEROL, La bibliothèque du collège de Pégely à Cahors à la fin du XIV^e siècle, in: Bibliothèque de l'École des Chartes 137 (1979), p. 229-272; J. VERGER, Livres et bibliothèques (voir note 26). Nous connaissons ainsi les bibliothèques d'une dizaine de collèges séculiers, mais pour quatre d'entre eux seulement - Verdale et Mirepoix à Toulouse, Pégely à Cahors, Saint-Michel à Avignon, on peut estimer que leur bibliothèque permet de se faire une idée assez précise de celle du docteur qui avait fondé le collège; encore notera-t-on que, si Arnaud de Verdale était docteur *in utroque*, Hugues de Pégely et Jean Isnard ès-lois, Guillaume du Puy, évêque de Mirepoix et fondateur du collège du même nom, n'était que licencié en décret.

36) Voir Carla BOZZOLO et Ezio ORNATO, Pour une histoire du livre manuscrit au Moyen Âge. Trois essais de codicologie quantitative, Paris 1983, p. 114-120.

permet, au Moyen Âge, de parler véritablement d'une belle bibliothèque³⁷). De toute façon, il est bien difficile d'évaluer l'effort financier consenti par le possesseur pour constituer sa collection, même si on peut le supposer généralement important et prolongé, car il faudrait connaître pour cela non seulement la valeur marchande des ouvrages en cause, mais la fortune globale du docteur et l'origine exacte de ses livres (achat de livres neufs ou d'occasion, don, héritage, etc.).

Quant au contenu de ces bibliothèques, il variait évidemment d'un individu à l'autre, en fonction des goûts et ressources personnelles de chacun, en fonction aussi du lieu et de l'époque et surtout, bien sûr, de la discipline pratiquée. C'était en effet toujours celle-ci qui se taillait la part du lion, donnant à toutes ces bibliothèques professorales une forte coloration scientifique, latine et professionnelle. Avant de revenir plus en détail sur cette section proprement universitaire des bibliothèques professorales, disons cependant quelques mots des autres catégories d'ouvrages qu'on pouvait y trouver. En fait, on peut ramener ces catégories à deux.

D'une part, ce qu'on peut appeler les livres religieux, en excluant bien sûr les sommes et commentaires modernes de théologie scolastique, livres « professionnels » des maîtres *in sacra pagina* presque absents des autres bibliothèques. Il s'agissait donc avant tout de bibles, d'œuvres des Pères, de livres de prières et de spiritualité, de recueils de sermons, de vies de saints³⁸). Presque exclusivement en latin, cette section religieuse, d'importance variable mais rarement totalement absente, témoignait avant tout, me semble-t-il, de la forte dévotion, assez austère, que pratiquaient volontiers, peut-être même ostensiblement, les docteurs de l'université, y compris les juristes et les médecins, sans que l'on puisse évidemment faire ici la part respective du conformisme social et de la piété sincère³⁹).

Plus intéressante du point de vue de l'histoire culturelle, la seconde catégorie de livres « non professionnels » souvent attestée dans les bibliothèques de maîtres était tout sim-

37) Pierre PANSIER, *Histoire du livre et de l'imprimerie à Avignon du XIV^e au XVI^e siècle*, Avignon 1922, t. I, p. 66–68 et III, p. 39–40 et FOURNIER, *Les statuts et privilèges*, II (voir note 8), p. 455–458, nous donnent pour Avignon au XV^e siècle trois exemples contrastés : en 1466, la modeste bibliothèque du docteur en décret Louis de Frassenges (un missel et onze volumes de droit canonique), en 1453 la belle collection de 164 volumes de Jean Isnard, docteur ès-lois, dont le droit ne représentait même pas la moitié, face aux nombreux volumes d'arts libéraux et aux Classiques; entre les deux, en 1486, les 48 volumes du régent en droit civil Philippe *de Costeria* : une trentaine pour le droit (dont du droit statutaire ou coutumier), mais aussi Priscien et Aristote, quelques livres de piété, des Classiques et le *Policraticus* de Jean de Salisbury.

38) Le pourcentage des livres « religieux » varie de manière importante dans les collèges méridionaux destinés par ailleurs à des étudiants en droit, de 44% (Verdale) à 6% (Mirepoix) d'après VERGER, *Livres et bibliothèques* (voir note 26), p. 121.

39) C'est par ex. la conclusion de Françoise AUTRAND, *Culture et mentalité. Les librairies des gens du Parlement au temps de Charles VI*, in: *Annales ESC* 28 (1973), p. 1219–1244, à propos des bibliothèques des juristes du Parlement de Paris, presque tous docteurs en droit et dont certains au moins avaient enseigné à Paris ou Orléans.

plement une catégorie « divers » où l'on peut regrouper tous les titres qui ne relevaient pas des deux catégories précédentes (livres « professionnels » et livres religieux). Souvent mal identifiés dans les inventaires car jugés de moindre valeur et de moindre utilité immédiate, ces ouvrages pouvaient être par exemple des chroniques et autres textes historiques, des encyclopédies (en particulier le *De proprietatibus rerum* de Barthélemy l'Anglais et le *Speculum maius* de Vincent de Beauvais), de petits textes de comput ou d'astrologie, des recettes médicales, des œuvres littéraires, etc. Leur présence, dans certains cas, pouvait tenir au hasard d'un héritage ou d'un gage non restitué mais, plus souvent sans doute, ces textes pouvaient être en réalité des aides précieuses à l'enseignement, même s'ils ne correspondaient pas à des disciplines universitaires reconnues⁴⁰). Et c'est aussi cette rubrique qui permet de déceler chez certains des intérêts parfois inattendus, quelque goût pour la littérature vernaculaire et surtout, au moins au XV^e siècle, une ouverture plus ou moins franche à l'humanisme qu'on suit à travers l'apparition d'une part d'exemplaires plus ou moins nombreux des Classiques, d'autre part des grands auteurs italiens du Trecento, Dante et plus encore Pétrarque et Boccace⁴¹). Globalement cependant, il faut reconnaître que les bibliothèques professorales que nous pouvons reconstituer, dans la majorité des cas, font preuve de peu de fantaisie, n'accueillent guère la poésie et la fiction, dédaignent le vernaculaire, y compris, ce qui peut surprendre, sous la forme de traductions, textes techniques ou didactiques, recueils de coutumes, traités politiques, etc.; ces constatations ne plaident guère en faveur de l'ouverture d'esprit des docteurs au-delà de l'horizon universitaire.

Évidemment, on ne saurait ramener la culture de ces hommes au contenu de leurs bibliothèques.

D'une part, ils pouvaient certainement consulter ailleurs ou emprunter de nombreux livres, soit auprès de collègues, soit dans des bibliothèques d'églises, de monastères et surtout de collèges, s'ils y avaient accès. Document exceptionnel, le registre de prêt de la bibliothèque de la Sorbonne, récemment publié, permet de suivre de près ce genre de démarches pour le XV^e siècle⁴²); bien sûr, les principaux emprunteurs étaient des étu-

40) Ceci est particulièrement vrai des compilations classiques d'histoire sainte (Orose, saint Jérôme, Cassiodore), d'histoire ancienne (Valère Maxime) ou d'histoire universelle (Vincent de Beauvais, Martin de Troppau), qui fournissaient, comme l'a bien montré Bernard GUENÉE, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, 2^e éd., Paris 1991, p. 300–307, « le fonds commun de la culture historique occidentale », lequel ne faisait l'objet d'aucun enseignement universitaire mais où tout maître pouvait à l'occasion puiser des références et des exemples utiles à ses exposés philosophiques, juridiques ou théologiques.

41) Le pourcentage des livres « divers » (arts libéraux, histoire, encyclopédies, Classiques, humanisme) varie dans les collèges méridionaux de 22% à 13%; Mirepoix d'après VERGER, *Livres et bibliothèques* (voir note 26), p. 121.

42) *Le Registre de prêt de la bibliothèque du Collège de Sorbonne (1402–1536)*, éd. par Jeanne VIELLIARD et Marie-Henriette JULLIEN DE POMMEROL (Documents, études et répertoires publiés par l'IRHT 57), Paris 2000.

dians ou des bacheliers, mais des maîtres, *socii* ou non du collège, apparaissent aussi. De ce point de vue, régents de collèges et lecteurs de *studia* religieux ou monastiques étaient évidemment privilégiés, ayant sous la main des ressources qui leur rendaient moins nécessaire l'acquisition d'une importante bibliothèque⁴³.

D'autre part, il est clair que les professeurs ont pu posséder, au moins temporairement, des livres dont les inventaires conservés ne gardent nulle trace. Il pouvait s'agir de livres revendus, donnés ou perdus avant même la date de rédaction de l'inventaire. Il pouvait aussi s'agir d'ouvrages n'ayant pas été pris en compte dans les inventaires, soit qu'ils aient été momentanément égarés ou prêtés - on sait que les maîtres prêtaient parfois des livres à des collègues ou à des étudiants, notamment pour leur permettre d'en prendre copie⁴⁴ -, soit qu'ils n'aient pas été jugés dignes d'y figurer : cahiers non reliés, feuilles volantes, aide-mémoire, *reportationes* imparfaites, petits textes latins ou vernaculaires sans rapport direct avec l'enseignement, etc. Notre ignorance concernant ce type de manuscrits est d'autant plus regrettable que c'était là que les maîtres devaient trouver une bonne partie de la documentation d'usage courant dont ils se servaient quotidiennement pour préparer leurs leçons ou, le cas échéant, l'édition de leurs propres œuvres⁴⁵. Il paraît en particulier très probable, bien que la documentation en donne rarement des indices certains, par exemple sous la forme d'annotations marginales autographes, que les maîtres cherchaient à garder tout à la fois une trace écrite de leurs enseignements et une copie des textes qu'ils avaient déjà mis en forme pour les « éditer » et les diffuser dans le public et dont ils donnaient d'ailleurs parfois plusieurs versions successives, ce qui impliquait évidemment qu'ils en aient conservé au moins un exemplaire de travail.

Ceci nous amène au dernier problème que je souhaiterais envisager dans cette communication, celui de l'utilité pour les professeurs de posséder une bibliothèque et de l'usage qu'ils en faisaient.

Ce sont là des questions délicates, d'abord, répétons-le, parce que nous ne connaissons certainement pas tous les livres auxquels les professeurs pouvaient avoir accès, ensuite parce qu'il faudrait pouvoir distinguer, dans le travail pédagogique et intellectuel, la part

43) À défaut de connaître la bibliothèque du couvent de Paris, nous savons au moins à peu près de quels livres pouvaient disposer les maîtres dominicains de Toulouse et d'Avignon où ont survécu, respectivement, 110 et 137 volumes, voir Jacques VERGER, Les bibliothèques dominicaines du Midi, in: L'ordre des Prêcheurs et son histoire en France méridionale (Cahiers de Fanjeaux 36), Toulouse, 2001, p. 383-394.

44) À l'université de médecine de Montpellier, les statuts de 1240 faisaient même obligation aux régents en médecine de prêter leurs livres, contre remise d'une caution, aux étudiants qui en feraient la demande pour les copier, FOURNIER, Les statuts et privilèges, II (voir note 8), p. 8.

45) Voir par ex. l'analyse de trois manuscrits de travail d'un bachelier en théologie (BNF lat. 16408 et 16535) donnée dans Palémon GLORIEUX, Jean de Falisca. La formation d'un maître en théologie au XIV^e siècle, in: Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge 33 (1966), p. 23-104. Zénon KALUZA a par la suite montré que ces manuscrits venaient non de Jean de Falisca, mais d'Étienne Gaudet, in: Thomas de Cracovie. Contribution à l'histoire du collège de Sorbonne, Wrocław 1978, p. 61-64 et 84-94.

respective de la lecture et celle, certainement considérable, de la mémoire et des informations transmises oralement (*quidam dicunt*), enfin parce qu'à la différence des bibliothèques « publiques » pour lesquelles nous possédons au moins quelques statuts et règlements⁴⁶), aucun document à ma connaissance ne nous informe directement sur la manière dont un maître travaillait et manipulait ses livres.

Plus qu'à de très rares inventaires mobiliers, on peut se référer ici à l'iconographie qui nous a laissé de nombreuses images de maîtres « lisant » en chaire et, plus rarement, travaillant seuls dans leur *studium*⁴⁷). Les livres sont évidemment présents dans ces représentations, ouverts sur le pupitre, rangés dans un petite armoire ou dispersés sur la table de travail ou le plateau de la *rota*; on peut en particulier retenir de ce dernier exemple que la préparation d'une leçon ou la rédaction d'un texte requérait la consultation simultanée de plusieurs ouvrages et donc l'existence de procédés d'indexation permettant de trouver dans chaque manuscrit l'information souhaitée. On doit aussi se souvenir à ce propos du conseil donné par quelques *artes studendi*, à savoir de toujours utiliser le même *codex*, ce qui permettait, avec l'aide de la mémoire visuelle, de s'y retrouver plus facilement et de repérer rapidement le passage cherché⁴⁸). Tout ceci indique bien qu'il était non seulement indispensable pour un maître de recourir aux livres, mais très commode pour lui de posséder une bibliothèque personnelle dont les volumes lui étaient familiers. Ceci dit, reste que cette iconographie était évidemment stéréotypée, d'autant que les docteurs au travail dont elle nous livre l'image, étaient souvent, en fait, des Pères de l'Église (saint Augustin ou saint Jérôme), confortablement installés dans une belle *camera pro studio*, et qu'on ne saurait en déduire que tous les maîtres de l'université travaillaient dans les mêmes conditions⁴⁹).

Il est cependant possible de tirer de la connaissance de leurs livres au moins quelques hypothèses sur les méthodes de travail des maîtres des écoles et universités médiévales.

D'abord, lorsqu'on a affaire à des manuscrits parvenus jusqu'à nous on peut tirer parti des annotations marginales qui s'y trouvent. On sait que, malgré les protestations de rares

46) Nous possédons par ex. le règlement intérieur de la bibliothèque du collège de Sorbonne in: Paléon GLORIEUX, *Aux origines de la Sorbonne*, I, Robert de Sorbon (Études de philosophie médiévale, LIII), Paris 1966, p. 214–215), ou de celle de l'université d'Angers, FOURNIER, *Les statuts et privilèges*, I (voir note 8), p. 386–390.

47) Cf. A. VON HÜLSEN-ESCH, *Gelehrte im Bild* (voir note 30).

48) Ce conseil, valable pour les professeurs comme pour les étudiants, apparaît par ex. dans un petit texte intitulé *Quomodo studens se debet habere circa studium* contenu dans un manuscrit toulousain, (Toulouse, B.M., ms 377, f° 11–12) édité par Marcel FOURNIER, *Une règle de travail et de conduite pour les étudiants en droit au XIV^e siècle*, publiée à l'occasion du sixième centenaire de l'Université de Montpellier, in: *Revue internationale de l'enseignement* 19 (1890), p. 518–524.

49) Voir par ex. le chapitre *Le saint dans son étude* in: Daniel RUSSO, *Saint Jérôme en Italie. Étude d'iconographie et de spiritualité, XIII^e–XVI^e siècles*, Paris Rome 1987, p. 253–273, qui repose essentiellement, il est vrai, sur des œuvres italiennes.

bibliophiles comme Richard de Bury⁵⁰), les lecteurs médiévaux n'hésitaient pas à porter en marge des manuscrits qu'ils utilisaient des signes ou des annotations permettant de repérer des passages intéressants ou de garder mémoire, éventuellement en vue d'une leçon, d'une dispute ou d'un sermon, des réflexions que leur avait inspirées la lecture de tel ou tel folio. La difficulté vient évidemment de ce que ces annotations marginales, si elles ne sont pas rares, sont souvent peu lisibles, elliptiques et anonymes⁵¹). Même si on connaît certains possesseurs d'un manuscrit donné, notamment grâce à la présence d'*ex-libris*, comment affirmer que telle annotation y a été portée par tel maître, à tel moment, en vue de la préparation d'un cours ou d'un traité ? Un simple étudiant, un bachelier, voire un copiste, peuvent aussi être les responsables de ces marques.

Plus aisée est l'analyse du contenu même des bibliothèques, même s'il existe, répétons-le, un double danger : tous les textes lus et utilisés par le maître possesseur de cette bibliothèque ne nous sont pas connus ; à l'inverse, peuvent figurer dans les inventaires des ouvrages entrés tardivement, alors que leur propriétaire n'enseignait plus, ou encore des ouvrages que, malgré les apparences, il n'utilisait guère, du moins pas pour son enseignement, préférant se contenter, ne serait-ce que pour gagner du temps, de florilèges et d'*excerptiones*, ce que dénonceront à l'envi les humanistes adeptes du retour *ad fontes*.

Ces précautions rappelées, c'est évidemment ce que nous avons défini plus haut comme la section des livres « professionnels », qui doit ici retenir spécialement l'attention.

La seule présence des « autorités » imposées par les programmes et presque toujours accompagnées, lorsqu'elle existe, de leur glose ordinaire - Aristote pour les artiens, l'un ou l'autre des *Corpus iuris* pour les juristes, la Bible pour les théologiens -, si elle correspond au noyau central, pratiquement indispensable, de la plupart de ces bibliothèques, n'est guère significative. Plus intéressants et beaucoup plus inégalement représentés sont les ouvrages qui n'étaient pas « lus » pour eux-mêmes mais étaient susceptibles d'être consultés par les maîtres dans la préparation de leurs leçons et disputes. Il s'agissait d'une part des « instruments de travail » déjà mentionnés (répertoires, dictionnaires, florilèges, etc.), d'autre part des commentaires et traités des docteurs récents ou contemporains, très inégalement représentés selon les cas. L'analyse minutieuse permet de voir, pour les

50) Les célèbres conseils aux lecteurs de Richard de Bury se trouvent dans Richard de Bury *Philobiblion* ..., éd. par H. COCHERIS, Paris 1856, p. 144-148.

51) Sur l'intérêt et les limites de l'étude des *ex-libris* et des annotations marginales, voir par exemple les études de Madeleine MABILLE sur divers manuscrits provenant de la bibliothèque de l'ancien collège de Sorbonne : Pierre de Limoges, copiste de manuscrits, in: *Scriptorium* 24 (1970), p. 45-47; EAD., Les manuscrits de Gérard d'Utrecht conservés à la Bibliothèque nationale de Paris, in: *Bibliothèque de l'École des Chartes* 129 (1971), p. 5-25; EAD., Les manuscrits de Jean d'Essomes conservés à la Bibliothèque nationale de Paris, in: *Bibliothèque de l'École des Chartes* 130 (1972), p. 231-234; EAD., Les manuscrits de Gérard Bruine, dit de Reims, conservés à la Bibliothèque nationale de Paris, in: *Bibliothèque de l'École des Chartes* 131 (1973), p. 198-208; EAD., Les manuscrits d'Étienne d'Abbeville conservés à la Bibliothèque nationale de Paris, in: *Bibliothèque de l'École des Chartes* 132 (1974), p. 245-266.

uns et les autres, quels étaient les plus répandus et ceux qui restaient au contraire rares ou marginaux, de mesurer la plus ou moins grande modernité de l'information bibliographique de tel ou tel docteur, d'imaginer enfin – même s'il faut ici rester prudent – l'orientation doctrinale de son enseignement⁵²). La présence ou l'absence de telle ou telle catégorie d'ouvrages, notamment des ouvrages récents, ne reflétait pas nécessairement un choix volontaire, mais aussi les aléas de l'information et du marché, le poids des livres hérités. À Paris, le système de la *pecia* permettait sans doute une diffusion rapide des productions récentes⁵³) mais partout la fragilité ou la robustesse enfin des parchemins qui, selon les cas, obligeait à acquérir des livres nouveaux ou assuraient au contraire une longue survie à des manuscrits plus que centenaires, contribuait à l'hétérogénéité des bibliothèques⁵⁴).

Ceci dit, le fait que par exemple les bibliothèques des juristes du Midi de la France aient été remplies des œuvres des grands maîtres bolognais et aient à peu près ignoré les Orléanais et les Parisiens, n'est pas sans signification, même si cela n'interdisait évidemment pas à ces Français du Midi de se démarquer à l'occasion des doctrines italiennes⁵⁵). Également intéressante à cet égard est la présence dans certaines bibliothèques magistrales d'œuvres plus ou moins condamnées comme celles de Marsile de Padoue après 1326 ou Guillaume d'Ockham après 1340; on peut en inférer, sinon une véritable adhésion, du moins une curiosité persistante pour ces thèses suspectes⁵⁶).

52) J'ai analysé plus en détail ailleurs l'originalité de la bibliothèque dont disposaient les maîtres dominicains de Toulouse, à en juger par les manuscrits subsistants à la Bibliothèque municipale de Toulouse : presque rien de Thomas d'Aquin, même si d'autres grands auteurs de l'ordre étaient présents, mais Gilles de Rome, des théologiens du Midi (Pierre Auriol, Dominique Grima) et même un texte d'Ockham, plus une exceptionnelle collection des écrits de Bernard Gui et, pour le XV^e siècle, de prélats locaux (Pierre Soybert, Bernard de Rosier); à Avignon, la tonalité méridionale était moins forte, mais on est en revanche frappé par le nombre de volumes d'arts libéraux et de philosophie aristotélicienne; rien de tout cela n'était, on le voit, doctrinalement neutre, voir VERGER, *Les bibliothèques dominicaines du Midi* (voir note 43), p. 389–391.

53) Voir La production du livre universitaire au Moyen Âge (voir note 18) qui permettra de remonter dans l'abondante littérature antérieure jusqu'au livre pionnier de Jean DESTREZ, *La pecia dans les manuscrits universitaires du XIII^e et du XIV^e siècle*, Paris 1935.

54) Paul OURLIAC, *Sur un manuscrit de Gratien*, in: *Studia Gratiana*, 20 (1976) [= *Mélanges G. Fransen*, II], p. 253–268, a ainsi reconstitué l'histoire du ms. 367 de la Bibliothèque municipale de Toulouse, manuscrit juridique italien du milieu du XIII^e siècle qui, passant de main en main pendant plus d'un siècle, a servi successivement à des maîtres et étudiants espagnols de Bologne puis est parvenu à Toulouse.

55) VERGER, *Les bibliothèques des universités et collèges* (voir note 26), p. 111–112.

56) Il existe une vingtaine de manuscrits français du *Defensor pacis* des XIV^e et XV^e siècles, postérieurs à la condamnation pontificale, voir Marsile de Padoue, *Le Défenseur de la Paix*, introd. et trad. J. QUILLET (*L'Église et l'État*, XII), Paris 1968, p. 24–25. Sur la réception universitaire de l'ockhamisme par-delà les condamnations universitaires parisiennes de 1339–1340, voir Luca BIANCHI, *Censure et liberté intellectuelle à l'université de Paris (XIII^e–XIV^e siècles)*, Paris 1999, p. 133–159.

Enfin, il ne faut pas négliger totalement les livres classés plus haut sous les rubriques « livres religieux » et « divers ». Outre, comme nous l'avons déjà dit, ce qu'ils peuvent nous suggérer sur la piété des universitaires ou sur leurs intérêts « culturels » au-delà du strict cadre professionnel, on ne peut exclure qu'ils aient été, au moins indirectement, utilisés dans les pratiques pédagogiques et intellectuelles de leurs possesseurs. Un juriste ou un théologien ayant conservé les livres de grammaire, de logique et de philosophie naturelle remontant au temps de ses études artiennes, aura peut-être un souci particulier de la qualité de sa langue, de la pertinence de sa dialectique, des arrière-plans philosophiques de sa discipline. Un canoniste pourvu d'une Bible et de concordances trahit peut-être ainsi sa sensibilité aux responsabilités pastorales, sacramentaires et morales de l'Église. Il n'est sans doute pas totalement indifférent qu'un légiste ait possédé, en sus du *Corpus iuris civilis* et des glossateurs et commentateurs bolognais, quelques recueils de droit coutumier, des ouvrages de procédure, des chroniques ou des Classiques⁵⁷).

On pourrait multiplier à l'infini ce genre d'hypothèses qui ne prendraient véritablement sens que si elles étaient confirmées par le contenu des œuvres mêmes des maîtres. Malheureusement, ce n'est pas forcément des docteurs les plus prolifiques ou des auteurs les plus célèbres que nous connaissons le mieux la bibliothèque⁵⁸).

Du moins les informations rassemblées sur les bibliothèques professorales et les traits communs qui les caractérisent par-delà leur diversité - leur coût élevé, leur taille forcément limitée, le prestige, pour ne pas dire le poids durable, qu'elles conféraient aux textes les plus souvent reproduits et les mieux diffusés - permettent-ils de donner une idée des cadres intellectuels et des conditions concrètes dans lesquels s'exerçait l'activité des maîtres et docteurs des universités médiévales.

57) Ainsi Arnaud de Verdale et Jean Isnard, cités ci-dessus (voir notes 26, 27, 35, 37).

58) Pour ne citer qu'un exemple célèbre, on peut bien faire l'inventaire des références et citations de saint Thomas d'Aquin, mais on ne connaît ni la liste des livres qu'il détenait personnellement, ni le catalogue de la bibliothèque du couvent dominicain de Paris au Moyen Âge, cf. Les bibliothèques médiévales, VERNET éd. (voir note 11), p. 137-139.